

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 18 Mai 2021</b></p> <div data-bbox="1220 293 1572 389" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Envoyé en préfecture le 21/05/2021 Reçu en préfecture le 21/05/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210518-CC_93_2021-DE</p> </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p><b>N° CC 93/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 18 mai à <b>dix-neuf heures</b>, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 12 Mai 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Bernard REVILLON à David BANANT, Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité**

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suite à l'ouverture d'un nouveau site de déchetterie de plus grande capacité à Frangy courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, avec une amplitude horaire aux administrés élargie, il convient de modifier le tableau des emplois de la CC Usses et Rhône.

En conséquence, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'agent/agente technique service environnement à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

**Le Conseil Communautaire, après avoir en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** les propositions du Vice-Président.

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 des budgets principal et maison de vie 2021.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*